

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1025/SG/CD (Rendue exécutoire par arrêté n° 75-1025/SG/CD du 29 mai 1975) ..

n° 75-1025/SG/CD

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
29 juin 1975

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1975

Date du numéro
25 juin 1975

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 112/8° L du 20 mai 1975 de la Chambre des députés du Territoire français des Afars et des Issas, habilitant le Président du Conseil de Gouvernement à passer, au nom du Territoire français des Afars et des Issas (budget annexe du Port de commerce de Djibouti) avec la Caisse centrale de Coopération économique, la conversion de prêt de 6.200.000 FF destiné à l'achat d'engins flottants pour le Port de commerce de Djibouti.